



Strasbourg, 31 mai 2013
cdpc/docs

CDPC (2013) 10
EXTRAIT

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

64^{ème} Session Plénière

Strasbourg, 28-31 mai 2013
Palais, Salle 5

Liste des décisions

Le Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC), réuni à Strasbourg sous la Présidence de M. Lorenzo Salazar, a décidé :

1. Ouverture de la réunion

- de prendre note de l'allocution d'ouverture de M. Jan Kleijssen, Directeur de la Société de l'Information et de la Lutte Contre la Criminalité, Direction Générale des Droits de l'Homme et de l'État de Droit, concernant les derniers développements du Conseil de l'Europe, en particulier les priorités de la Présidence sortante de l'Andorre et de la Présidence entrante arménienne présentant un intérêt pour les travaux du CDPC.

7. Promotion de l'intégrité du sport pour lutter contre la manipulation des compétitions sportives, en particulier les paris truqués

b. Faisabilité d'un protocole additionnel à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption (STE n°173)

- de prendre note des réponses reçues par les délégations du CDPC et/ou du GRECO au questionnaire relatif à la question de la faisabilité d'un protocole additionnel à la Convention de droit pénal du Conseil de l'Europe sur la corruption (STE n°173) et du document préparé par le Secrétariat résumant toutes ces réponses ;
- de s'accorder, en particulier, sur ses conclusions que « dans la plupart des pays qui ont répondu (...) la corruption dans les secteurs à but non lucratifs est couverte par la législation existante » ;
- d'arriver à la conclusion qu'un tel protocole additionnel n'est pas nécessaire ;
- de charger le Secrétariat d'informer le GRECO de cette décision en vue de transmettre conjointement les réponses au CM.
